Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251088-DE

2025/10/88

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Chrystèle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (3) dont (0) pouvoir :
Madame GILLETTE Corinne
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DALLÉ Lorane.

Absents (2) :
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame GEORGEAULT Valérie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251088-DE

6– RESCOPERI PHASE 1 : LOT 14 « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » - AVENANT 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2024.9.99 du conseil municipal en date du 17 octobre 2024, portant attribution des lots du marché,

Monsieur Le Maire rappelle que le lot n°14 « Panneaux Photovoltaïques » a été attribué à l'entreprise RAUT, 31 ZA Mésaubert-35133 JAVENE pour un montant de 25 910,79 € HT.

Il précise que lors du lancement initial de la consultation, 14 lots étaient prévus conformément au CCAP.

Toutefois, en raison d'une erreur dans la constitution des pièces techniques, le lot « Électricité » a été scindé à tort en deux lots distincts : « Électricité » et « Panneaux photovoltaïques », portant le total attribué à 15 lots au lieu des 14 prévus.

Considérant que cette situation nécessite une régularisation administrative, il est proposé d'introduire formellement, par avenant, le lot « Panneaux photovoltaïques » ainsi que son index de révision BT47, identique à celui du lot d'origine.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation de cet avenant dont les modalités financières sont établies comme suit :

Montant du marché initial HT	25 910,79 €
Avenant n°1 HT	**NEANT**
Nouveau montant HT du marché	25 910,79 €
TVA à 20 %	5182,16 €
Montant TTC	31 092,95 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise RAUT, 31 ZA Mésaubert-35133 JAVENE pour un montant de 25 910,79 € HT soit 31 092,95 € TTC.

INSTAURE l'index de révision de BT 47 applicable au lot 14.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

La secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT